



Rivières
sauvages



L'Arvière

Zoom une rivière karstique et atypique du

Valromey

A propos des rivières sauvages

Depuis 2007, des citoyens, des pêcheurs, des membres d'associations de patrimoine, des randonneurs, des chasseurs, des écologistes, des éleveurs de bétails, des élus, des fondations, des institutions se battent pour que le 1 % de rivières sauvages restant en France soit protégé et préservé.

Un fonds pour la conservation des rivières sauvages a été lancé en 2011 pour contribuer à délivrer un label : « site Rivières Sauvages ».

*La Valserine dans le département de l'Ain est la première rivière sauvage labellisée en 2014.
Aujourd'hui 28 rivières sont labellisées.*

Les sites labellisés sont réunis dans un réseau : l'Association du Réseau des Rivières Sauvages

Pour aller plus loin :

Fonds pour la conservation des rivières sauvages : [faire un don](#) : il collecte les dons des entreprises et de particuliers

Le réseau des rivières sauvages : [site web](#) . Elle réunit les acteurs des bassins versants labellisés et candidats



Un label qui récompense les efforts d'un territoire

- *Le Label « Site Rivières Sauvages » est le fruit d'un **long effort collectif** qui réunit des acteurs de tous horizons : gestionnaires des bassins versants, institutions, collectivités territoriales, entreprises, associations de protection et gestionnaires des milieux naturels, riverains.*
- *Un double objectif : **reconnaitre la naturalité extraordinaire** des rivières de nos contrées ; **honorer l'engagement, le travail, la détermination** d'une communauté humaine d'un territoire.*



Un label décerné par l'AFNOR à 28 rivières

- *Porté par Le réseau des Rivières Sauvages et le Fonds de dotation pour la Conservation des Rivières Sauvages, il se base sur 47 critères contrôlés par l'AFNOR.*
- **28 rivières sont aujourd'hui labellisées** : le Léguer et son affluent le Guic, l'Artoise, La Valserine, la Dorches et la Vézéronce, la Beaume et l'affluent la Drobie, le Taravo, le Nant Bénin, La grande Leyre, la Pic et la Gioune, le Fangu, le Travu, La Clue d'Amen, le vallon du Cante et le Cians, la Roudoule, l'Estéron, le Galeizon, la Dronne, le Nant Chaillon, l'Arvière et le Guiers Mort, le Rif Garcin, la Pernaz.



La labellisation de l'Arvière

Cette labellisation de ce joyau du Bugey sud récompense sa naturalité et les efforts du département de l'Ain et de la communauté de communes du Bugey Sud pour la préserver.



Les actions qui restent à financer



60 000 € pour poursuivre la conservation et la valorisation de ce joyau karstique du Valromey



Protocole d'éradication de la renouée du Japon, cette plante invasive qui menace la biodiversité



Poursuite de la sensibilisation du public



Découverte de l'Arvière : enlèvement des buses et remise à ciel ouvert

Notre politique de mécénat

Toute personne physique ou morale peut être donateur du Fonds pour la conservation des rivières sauvages.

En numéraires ou en mécénat de compétences

Les dons sont **déductibles fiscalement.**

60 % pour les entreprises
66 % pour les particuliers

Les dons permettent d'assurer l'exécution des programmes d'actions mais aussi la continuité des actions du Fonds

Le fonds garantit que **70 % du don** est affecté aux actions liées au bassin versant, **30 %** au réseau des Rivières sauvages .

Être mécène ne fait pas obstacle à devenir partenaire pour des actions bien précises : participation aux cérémonies de labellisation par exemple

Notre politique de Partenariat ou de sponsoring



Est potentiellement **partenaire** l'entreprise qui :

A une **politique RSE** ou désire en mettre une en place.

Elle dispose de **certifications** (ou est en passe de les obtenir) garantissant que son activité a **peu d'impact ou un impact qu'elle cherche à limiter** sur l'environnement

Elle sensibilise ou fait **promouvoir des opérations de sensibilisation** de ses publics (externes et internes) à la protection l'environnement

A une démarche globale tendant à respecter les objectifs de développement durable pour 2030 de l'ONU

*Marie-Pierre Medouga, Communication, Responsable
Communication & Mécénat communication@rivieres-sauvages.fr*

*Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages
Mairie de Ramasse, 01250 RAMASSE
tel : +33 6 85 31 40 06*

contact@rivieres-sauvages.fr <https://soutenir.rivieres-sauvages.fr/>

Contactez-nous : 06 22 78 71 38